



**IMPORTANT**



**FAITES VOTRE DEMANDE !**

**1ERE PERIODE :**

**UNIQUEMENT** les élèves **NON BOURSIERS**

**COMMENT :**

- Sur le site internet du lycée
- Exceptionnellement en format papier à retirer à la loge du lycée.

La date limite de retour des dossiers (dépôt, courriel) est fixée au **mardi 07 juillet 2020.**

**DEMANDER UNE BOURSE DE LYCÉE  
pour l'année scolaire 2020/2021**

## Pour qui :

Concerne uniquement les élèves non boursiers en 2019/2020.

Les élèves déjà boursiers et inscrits au lycée en 2019-2020 n'ont pas à faire cette démarche.

## Dates:

La campagne de bourse de lycée pour l'année scolaire 2020-2021 se déroulera en deux périodes :

- Première période : du **02 juin** au **7 juillet 2020** (uniquement pour une demande en format papier).
- Deuxième période : du **1er septembre** au **15 octobre 2020** (demande en ligne via le Téléservice).

## Barème :

Vous trouverez ci-dessous le **barème** vous permettant de vérifier si vous pouvez bénéficier d'une bourse de lycée. Pour cela, vous avez besoin de connaître le **revenu fiscal de référence** et le **nombre d'enfants à charge** indiqués sur **votre déclaration automatique ou déclarative 2020 sur les revenus de 2019**.

Nb d'enfants à charge	1	2	3	4	5	6	7	8 ou plus
Plafond de revenus 2019 à ne pas dépasser	18 606€	20 036€	22 897€	26 476€	30 054€	34 349€	38 642€	42 935€

*\* Si vous êtes en concubinage, c'est le nombre total d'enfants à charge et le montant total des revenus de chaque concubin pris en compte.*

*\* L'enfant pour lequel vous demandez la bourse doit être déclaré sur votre avis d'imposition 2020 sur les revenus de 2019 et vous devez en avoir la charge effective et permanente.*

## Comment : (1ERE PERIODE 02 juin au 07 juillet 2020)

Vous pouvez utiliser le formulaire de demande de bourse ci-joint en annexe à télécharger, à renseigner et à renvoyer rempli accompagné des pièces justificatives utiles à l'adresse mail suivante : [veronique.petit@ac-lyon.fr](mailto:veronique.petit@ac-lyon.fr)

Ce formulaire peut aussi être retiré à la **loge du lycée**. Ce formulaire complété, signé, daté (et accompagné des pièces justificatives demandées) doit être transmis à l'établissement scolaire soit par **dépôt direct** (à la loge) soit par **courriel** à l'adresse mail ci-dessus. Un accusé de réception vous sera transmis.

Le dossier devra être **obligatoirement** accompagné :

- soit de la copie de la déclaration **automatique pré- remplie 2020 sur les revenus de 2019** reçue par courrier à votre domicile,
- soit de la copie de la situation **déclarative 2020 sur les revenus de 2019**.
- Le cas échéant, d'une copie justifiant votre situation particulière depuis le 1er janvier 2020 : décès, séparation ou changement de garde des enfants.

Des pièces justificatives pourront vous être demandées dans certains cas : concubinage, tutelle... (Rubrique 4 de la demande de bourse).

**La date limite de retour des dossiers est fixée au mardi 07 juillet 2020.**

2EME PERIODE : des informations vous seront communiquées à la rentrée de septembre 2020.

### Informations importantes :

J'attire votre attention sur la nécessité de déposer un dossier même si :

- Vous n'avez pas connaissance de l'orientation de votre enfant ou de son établissement d'accueil. Dans le cas où il changerait d'académie à la rentrée, le dossier doit tout de même être déposé au lycée d'origine.
- S'il manque un justificatif à votre dossier, le service des bourses vous adressera une demande de pièce.

**Je vous invite à déposer dès à présent votre demande de bourse afin d'obtenir au plus tôt une réponse du service des bourses de l'académie de Lyon.**